

Une source harmonisée pour mesurer le tourisme européen

Les données de plateformes collectées par Eurostat



David Levy*

Depuis dix ans, l'essor des plateformes numériques a profondément transformé le marché de l'hébergement touristique, rendant incomplète la vision offerte par les seules enquêtes traditionnelles. Si la statistique publique mesure de longue date la fréquentation de l'hôtellerie classique, elle peinait jusqu'alors à quantifier les locations de courte durée entre particuliers, un segment pourtant devenu majeur. Pour combler cet angle mort, une coopération inédite a été initiée en 2019 entre Eurostat et quatre acteurs mondiaux (Airbnb, Booking, Expedia et TripAdvisor).

Ce dispositif repose sur une gouvernance inversée : les plateformes transmettent directement à Eurostat des microdonnées standardisées sur les nuitées effectivement réalisées. Contrairement au *web scraping*, cette source mesure l'activité réelle et non l'offre théorique. L'intégration de ces données permet désormais un suivi mensuel et une analyse géographique fine, révélant la dynamique touristique des zones rurales et littorales peu dotées en hôtellerie.

Toutefois, ce partenariat public-privé soulève des défis structurels : dépendance aux accords volontaires, opacité relative des algorithmes de gestion des plateformes et absence d'identifiant unique pour traiter les doublons de capacité d'hébergement. Le passage de ces données au statut de statistique européenne officielle marquera une étape clé dans l'hybridation des sources, entre enquêtes classiques et données massives détenues par le secteur privé.

 For a decade now, the rise of digital platforms has profoundly transformed the tourist housing market, making partial the vision offered by traditional surveys only. Official statistics have long been measuring the number of people staying in conventional hotels, but it has struggled to quantify short-term rental between private individuals, which has become a major segment on the tourist housing market. To make up for this blind spot, an unprecedented collaboration started in 2019 between Eurostat and four global players (Airbnb, Booking, Expedia and TripAdvisor).

This plan is based on an inverted organisation: these platforms directly provide Eurostat with standardised micro-data on nights actually spent. Unlike web scraping, this method measures actual activity and not theoretical supply. The integration of this data now allows for a monthly monitoring and a sharp geographic analysis, disclosing the dynamics of tourism in rural and coastal areas with fewer hotels.

However, this partnership between the public and private sectors raises structural challenges: the dependence on voluntary agreements, the relative opacity of platform management algorithms and the absence of a unique ID to handle accommodation capacity duplicates. The recognition of this data as official European statistics will mark a key moment in the hybridisation of sources, between traditional surveys and data massively owned by the private sector.

* Responsable national Insee pour le tourisme, Insee.
david.levy@insee.fr

Au cours des dix dernières années, les locations touristiques entre particuliers ont connu une croissance soutenue dans la plupart des pays européens. Leur essor s'explique à la fois par celui des plateformes numériques de réservation (mettant en relation offreurs et demandeurs via un site web), par l'attractivité des hébergements (offrant davantage de souplesse que les dispositifs traditionnels), mais aussi par le développement d'un tourisme moins concentré sur les zones d'hôtellerie classique. Par exemple, les touristes venant visiter Paris peuvent séjourner dans des quartiers moins centraux et plus résidentiels comme le 19^e arrondissement, voire en proche



Face à l'essor des locations de courte durée entre particuliers, la statistique publique a rencontré une difficulté croissante pour maintenir une vision complète du secteur de l'hébergement touristique.



banlieue comme à Montreuil. Ou encore, dans des territoires ruraux comme l'Ardèche ou le Massif central, ces locations permettent de séjourner dans des communes peu dotées en hôtels. Face à cette transformation profonde du marché de l'hébergement, la statistique publique a rencontré une difficulté croissante pour maintenir une vision complète du secteur.

Les enquêtes des instituts nationaux de statistique (INS) mesurent de longue date le tourisme sous plusieurs angles : enquêtes auprès des hébergeurs, enquêtes auprès des ménages, suivis administratifs des établissements classés¹.

Si ces outils permettent de suivre les hébergements collectifs (hôtels, campings, villages de vacances, etc.), ils ne captent qu'imparfaitement la location de courte durée entre particuliers. Dans un premier temps, des initiatives nationales ont cherché à compléter le champ, notamment via du *web scraping*² ou des fichiers communaux d'enregistrement (voir supra). Cependant, ces approches fragmentées restaient difficilement comparables entre territoires.

Pour répondre à cette lacune, Eurostat³ a initié dès 2019 une coopération avec plusieurs grandes plateformes de réservation. Celle-ci repose sur la transmission régulière de microdonnées à Eurostat, qui se charge ensuite de les harmoniser, puis de les agréger. Les premières séries ont été publiées en 2020, couvrant l'ensemble des États membres⁴. Cette initiative représente une évolution majeure : pour la première fois, une source statistique européenne provient directement d'acteurs privés opérant sur l'ensemble des États membres.

Cet article présente cette source nouvelle et décrit comment Eurostat en garantit la qualité statistique. Il détaille les informations transmises, les traitements effectués, les apports pour la connaissance du tourisme et les limites liées à la nature même de la donnée privée. Enfin, il discute les enjeux plus larges pour la statistique publique à l'heure où les données détenues par les entreprises prennent une place croissante dans la production d'indicateurs économiques et sociaux.

¹ Le Courrier des statistiques en est le témoin : voir par exemple Viennet (1977). Sur les enjeux sociaux de la mesure, voir Cousin et Réau (2016).

² Le *web scraping*, ou moissonnage en français, est une technique d'extraction automatisée de données de sites web.

³ Eurostat est l'institut statistique communautaire, direction générale de la Commission européenne.

⁴ Voir Ulrich (2021) pour une exploitation de ces données par la France et Lesur (2025) pour un panorama plus large des sources de données privées explorées en France par la statistique publique.

► Les statistiques « traditionnelles » du tourisme

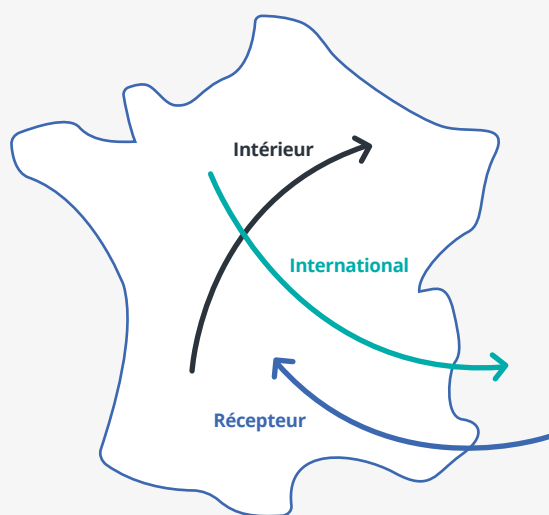
La définition internationale du tourisme, établie par l'ONU Tourisme⁵, est la suivante :

« Le tourisme est un phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes ; des résidents ou des non-résidents ; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques »⁶.

L'ONU Tourisme précise par ailleurs que sont exclus du champ, d'une part, les déplacements des professionnels du transport, d'autre part, tous les déplacements dont le motif principal est d'être employé sur le lieu visité (saisonniers, frontaliers, stagiaires, etc.).

Pour avoir une représentation aussi complète que possible du champ du tourisme, les statisticiens publics ont mis en place plusieurs dispositifs de collecte d'information visant à appréhender les trois aspects du tourisme : le tourisme intérieur (au sein d'un pays),

► **Figure 1 - Le champ du tourisme : exemple de la France**



- Tourisme intérieur : résidents français voyageant en France
- Tourisme international : résidents français voyageant à l'étranger
- Tourisme récepteur : non-résidents voyageant en France

⁵ Institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), appelée aussi Organisation mondiale du tourisme (OMT). Voir le lien : <https://www.untourism.int/fr/a-propos-onu-tourisme>.

⁶ Voir le glossaire de l'ONU Tourisme : <https://www.untourism.int/fr/glossaire-de-tourisme>. Cette définition est issue du rapport de l'ONU établissant les recommandations internationales pour les statistiques sur le tourisme (ONU, 2008). Les touristes se distinguent des excursionnistes par le fait qu'ils séjournent au moins une nuit sur place. Les résidents sont entendus au sens national (résidents du pays).



Les statisticiens publics ont mis en place plusieurs dispositifs de collecte d'information pour appréhender le tourisme intérieur, le tourisme international et le tourisme récepteur.



le tourisme international (vers un autre pays) et le tourisme récepteur (depuis un autre pays) (**figure 1**). Ainsi, la France gère plusieurs processus de collecte auprès des hébergeurs et des ménages dont l'Insee coordonne l'ensemble afin d'assurer une harmonisation des concepts (**figure 2**).

Les principales enquêtes sont réalisées en respectant un cadre européen harmonisé et servent à répondre aux obligations européennes en matière de statistiques sur le tourisme (**encadré 1**). En particulier, l'Insee réalise chaque mois :

- l'**enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme**⁷ auprès des hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme : il s'agit du dispositif le plus ancien concernant le tourisme dont les premières collectes remontent au début des années 1980 ;
- l'**enquête Voyages professionnels et personnels**⁸ auprès des ménages résidents. Cette enquête remplace l'ancien dispositif de Suivi de la demande touristique (SDT) depuis fin 2025. Elle interroge les personnes sur leurs déplacements touristiques, que ce soit à l'occasion de vacances, week-ends ou séjours professionnels. Elle s'intéresse aux caractéristiques de ces voyages, telles que les moyens de transport utilisés, le type d'hébergement, les dépenses.

De manière symétrique, la Banque de France réalise usuellement une enquête auprès des visiteurs internationaux venant en France : l'enquête auprès des visiteurs étrangers (EVE). Interrompue depuis 2023, cette enquête est en cours de rénovation. Elle sert

► **Encadré 1. Obligations européennes en matière de statistiques du tourisme**

Le cadre juridique européen (notamment le règlement (UE) n° 692/2011 concernant les statistiques européennes sur le tourisme*) impose aux États membres de produire et transmettre à Eurostat des données harmonisées sur le tourisme. Les obligations portent sur deux volets principaux : la **demande touristique** (ménages résidents) et l'**offre d'hébergement collectif touristique** (hôtels, campings, etc.).

Sur le premier volet, le règlement impose une collecte annuelle ou triennale d'informations sur :

- le nombre de voyages des ménages résidents (courts et longs séjours) ;
- leurs destinations (nationales et internationales) ;
- les motifs (personnels, pour affaires) ;

- la durée et le type d'hébergement ;
- les dépenses touristiques.

Sur le second volet, le règlement impose une collecte mensuelle auprès des établissements nationaux sur :

- leur capacité d'hébergement (établissements, chambres, lits) ;
- les nombres d'arrivées et de nuitées ;
- la ventilation de ces dernières par pays de résidence et par région.

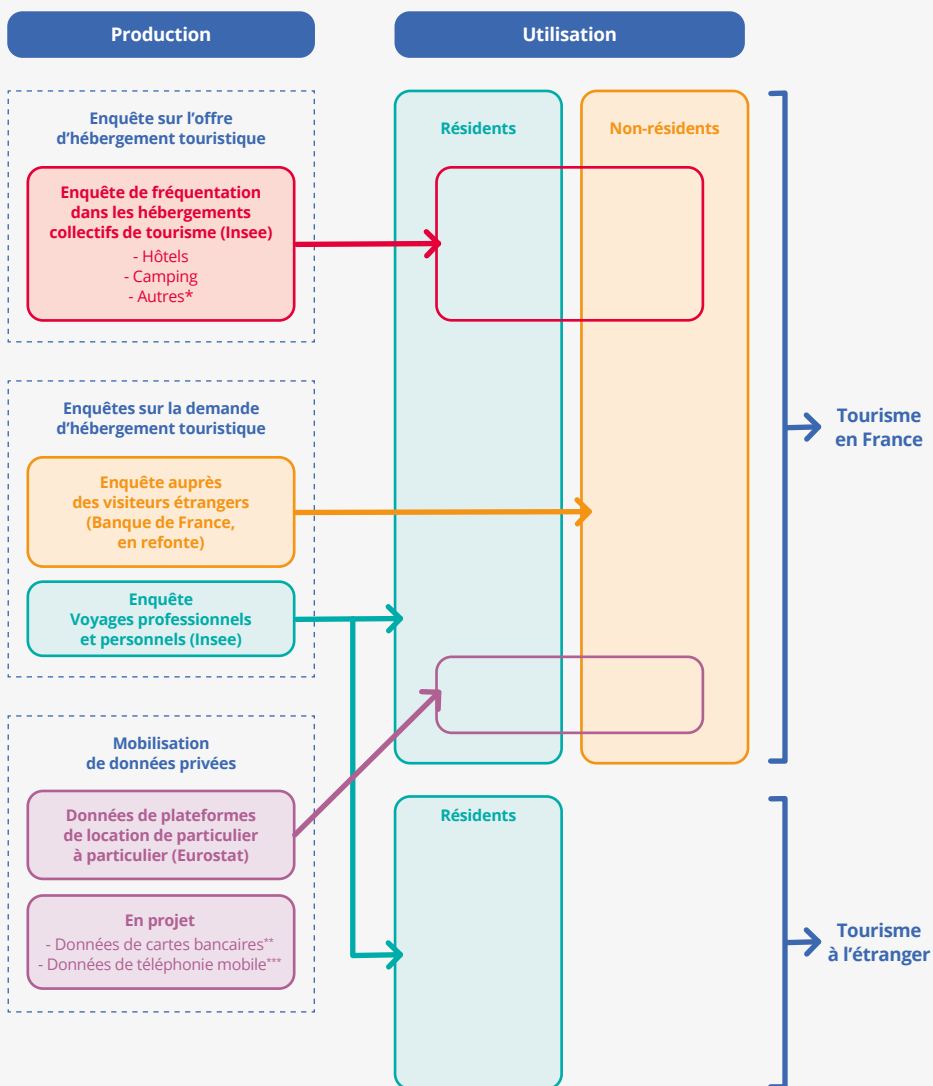
Les États doivent respecter des définitions harmonisées, garantir la qualité statistique (comparabilité, fiabilité, actualité) et transmettre les données dans des délais et formats normalisés. L'ensemble des statistiques produites en France visent à répondre à ce règlement.

* Voir les références juridiques en fin d'article.

⁷ Voir le lien : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1039>.

⁸ Voir le lien : <https://www.insee.fr/fr/information/6965150>.

► **Figure 2 - Les sources statistiques sur le tourisme et leur utilisation**



* Autres hébergements collectifs de tourisme (auberges collectives, centres internationaux de séjour, centres sportifs, résidences de tourisme et résidences hôtelières, maisons familiales de vacances et villages de vacances).

** Voir Boittelle et al. (2025) : <https://www.insee.fr/fr/information/8546947?sommaire=8546949>.

*** Voir Joubert et al. (2025) : <https://www.insee.fr/fr/information/8546945?sommaire=8546949>.

Note : Les enquêtes de fréquentation auprès de l'offre d'hébergements collectifs et l'enquête Voyages professionnels et personnels répondent au règlement européen sur les statistiques du tourisme (règlement (UE) n° 692/2011, voir les références juridiques en fin d'article).

Les enquêtes auprès des ménages et individus (enquête Voyages professionnels et personnels et enquête auprès des visiteurs étrangers) sont utilisées pour calculer le compte satellite du tourisme, mesure macroéconomique des effets du tourisme.

Lecture : Les enquêtes de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme renseignent sur une partie du tourisme en France (résidents français et non-résidents), celle dans les hébergements collectifs.

L'enquête Voyages professionnels et personnels renseigne sur l'ensemble du tourisme des résidents français, que ce soit en France ou à l'étranger, dans tous les types d'hébergement.

normalement à estimer les dépenses des touristes étrangers afin d'alimenter la ligne « voyages » de la balance des paiements des comptes nationaux⁹.

Enfin, à côté de ces grandes opérations, sont menées des enquêtes sur des segments particuliers qui ne peuvent être couverts par une enquête nationale : enquêtes dans les aéroports, sur la fréquentation des lieux de culture ou encore sur la fréquentation des lieux de mémoire.

Le socle de la statistique touristique repose sur un dispositif permettant de quantifier le phénomène sous toutes ses dimensions. D'un côté, les enquêtes de fréquentation auprès des hébergements collectifs fournissent une mesure précise de l'offre marchande classique en comptabilisant les nuitées et le taux d'occupation ; elles apportent en outre une dimension conjoncturelle à l'activité du tourisme en France. De l'autre, les enquêtes auprès des ménages captent la demande. Ces outils permettent non seulement de dénombrer les touristes et les excursionnistes, mais aussi d'analyser les comportements : motifs du séjour (agrément, affaires, visites familiales), modes de transport et types d'hébergement, y compris non marchands.

Au-delà de ces indicateurs de flux, ces sources sont les piliers du **compte satellite du tourisme (CST)**¹⁰. Ce cadre macroéconomique, cohérent avec la comptabilité nationale, permet d'évaluer la contribution du secteur au produit intérieur brut (PIB). En croisant les dépenses déclarées par les voyageurs (transport, restauration, activités culturelles) et les dépenses de consommation finale des ménages, le CST isole la « consommation touristique intérieure ». Cette approche monétaire est indispensable pour mesurer les retombées économiques réelles du tourisme intérieur, y compris sur le plan des emplois induits.

► Les locations entre particuliers : un segment en pleine expansion mal couvert par les statistiques standards

Les locations de courte durée entre particuliers constituent l'un des segments les plus dynamiques du tourisme européen. Dans plusieurs États membres, elles représentent entre 15 % et 25 % des nuitées marchandes, et jusqu'à 35 % dans certaines zones très touristiques. C'est le cas notamment de la côte méditerranéenne (Alpes-Maritimes en France, Malaga en Espagne). La diffusion des plateformes a facilité l'accès à une offre très dispersée : logements de résidences secondaires, hébergements occasionnels, locations très saisonnières, habitat diffus dans des communes de petite taille (Devaux, 2024).

Ce marché, par nature éclaté et peu structuré, échappait largement aux dispositifs statistiques classiques. Les enquêtes auprès des hébergeurs se concentrent sur les établissements déclarés et structurés (hôtels, campings, résidences touristiques). Les enquêtes auprès des ménages fournissent des informations essentielles sur les pratiques touristiques, mais ne permettent pas un suivi mensuel ni une analyse géographiquement fine. Quant aux fichiers de régulation locale qui peuvent exister dans certains pays

⁹ Dans le cadre de la comptabilité nationale, la balance des paiements mesure les transactions entre les résidents et les non-résidents. Parmi celles-ci, les transactions liées aux voyages correspondent aux achats de biens et services effectués, d'une part par les non-résidents voyageant en France (qui constituent des « recettes » pour la France), d'autre part par les résidents voyageant à l'étranger (qui constituent des « dépenses » pour la France).

¹⁰ Voir le lien : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7458178>.



Les locations de courte durée entre particuliers constituent l'un des segments les plus dynamiques du tourisme européen.



comme en Espagne (régional), en Italie (régional), en Allemagne (municipal), aux Pays-Bas (municipal) ou au Portugal (registre national avec déclinaison locale), ils reflètent les politiques propres à chaque territoire : ils ne peuvent être agrégés au niveau européen en raison de la diversité des informations et des niveaux géographiques disponibles.

Cette absence de vision harmonisée représentait un enjeu important pour les décideurs publics, les acteurs du tourisme et les collectivités territoriales. Ces derniers peinaient en effet à quantifier l'impact réel des locations entre particuliers sur leurs territoires, tant sur le plan économique que sur l'évolution de l'offre d'hébergement.

► Des expériences locales infructueuses

Plusieurs pays ont tenté d'améliorer leur connaissance du phénomène. Des opérations de *web scraping* ont été menées afin de collecter automatiquement les données visibles sur les plateformes : nombre d'annonces, caractéristiques des logements, prix affichés. D'autres initiatives reposaient sur des fichiers municipaux d'enregistrement des meublés, obligatoires dans certaines grandes villes touristiques comme à Berlin, Munich ou Amsterdam. Ces approches ont produit des éclairages intéressants mais restaient limitées. En particulier, le *web scraping*, tel qu'il était pratiqué, ne pouvait collecter que des informations sur les annonces visibles sur les sites des plateformes de location, mais ni sur leur concrétisation (location effective), ni sur le nombre de nuitées concernées. S'ajoutait à ces difficultés le coût important de maintenance des programmes informatiques pour s'adapter en permanence aux évolutions des sites web.

► Une démarche européenne commune

À la suite de ces opérations, Eurostat a donc entrepris de structurer une démarche commune, permettant de disposer d'une vision cohérente et comparable à l'échelle des États membres. Cette démarche répondait à des demandes des pays membres réunis en groupe de travail.

Après des premières négociations infructueuses avec Airbnb en 2016, le projet a pris un nouveau départ fin 2018 sous la forme d'une initiative conjointe de deux directions générales de la Commission européenne : celle du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises (GROW) et celle des statistiques (Eurostat). Dès le début, l'approche a été multidisciplinaire, réunissant non seulement des *data scientists*¹¹ et des statisticiens, mais aussi (des deux côtés) des experts juridiques et contractuels, des experts en informatique et des experts en politiques publiques. Un autre facteur de réussite essentiel a été l'inclusion de plusieurs entreprises détenant ce type de données.

¹¹ Voir l'article de Galiana et Lefebvre sur l'apport des métiers de la *data* à la statistique publique dans ce même numéro.

L'élargissement à quatre plateformes (Airbnb, Booking, Expedia, Tripadvisor) a non seulement contribué à une meilleure représentativité et réduit la dépendance exclusive à un seul acteur, mais a également créé des conditions de concurrence équitables pour les différents acteurs de ce segment du marché de l'hébergement.

Ces quatre acteurs couvrent une très grande partie du marché européen des locations de courte durée. Leur coopération a permis d'élargir la base de soutien au projet et a finalement conduit à la conclusion d'accords de non-divulgaration signés entre les quatre plateformes et la Commission européenne en mars 2020. Ces accords portent principalement sur les grands principes de l'échange de données et sur les mesures de sécurité à prendre en matière de transmission, de traitement, de stockage, de partage et de diffusion des données.

Eurostat agit comme un hub¹² central pour la collecte des données, inversant la gouvernance traditionnelle du système statistique européen (SSE)¹³. Ce modèle inversé est une petite révolution culturelle pour les INS, habitués à maîtriser leur chaîne de production de A à Z, puis à transmettre les résultats à Eurostat. Pour accompagner

l'institut statistique européen dans le projet, un groupe de pilotage a été constitué, composé d'experts de cinq pays (Espagne, France, Lettonie, Slovaquie et Finlande).

Comme c'est le cas pour les données administratives, les données détenues par les plateformes n'ont pas été conçues à l'origine à des fins statistiques.

Comme c'est le cas pour les données administratives (ou les autres données de source privée mobilisées par la statistique publique), les données détenues par les plateformes n'ont pas été conçues à l'origine à des fins statistiques : elles sont issues des systèmes de gestion des différents opérateurs¹⁴. De ce fait, une partie importante des discussions techniques avec les plateformes a porté sur l'alignement de leurs catégories d'hébergement (non harmonisées) sur

les concepts et définitions existants pour les statistiques du tourisme. En pratique, les données extraites des systèmes de gestion sont transmises directement à Eurostat dans le cadre d'accords de confidentialité, sous forme de données anonymisées. Eurostat se charge ensuite de les harmoniser, puis de les agréger. Il les diffuse ensuite exclusivement sous forme d'agrégats statistiques.

Contrairement aux informations issues du *web scraping* ou de fichiers administratifs locaux, ces données ne décrivent pas l'offre théorique d'hébergement, mais l'activité effectivement réalisée : seules les locations ayant donné lieu à au moins une nuitée sont incluses. Cette convention méthodologique constitue un choix central, visant à mesurer l'occupation réelle plutôt que le stock potentiel de logements proposés.

Le champ sectoriel est par ailleurs strictement limité aux hébergements relevant du groupe 55.2 de la nomenclature européenne d'activité NACE¹⁵ (« hébergement

¹² Ou « concentrateur » : appareil relié à plusieurs machines en réseau, et permettant de concentrer les données pour les transmettre par un unique canal (source : Le Robert).

¹³ Sur le SSE, voir l'article de Bischoff et Piffeteau dans ce même numéro.

¹⁴ Au sujet du traitement plus général de ce type de données par la statistique publique, voir Lamarche et Rivière (2025).

¹⁵ NACE pour nomenclature statistique commune des activités économiques dans la Communauté européenne. Voir à ce sujet l'article de Masson sur la révision des nomenclatures d'activité dans ce même numéro.

touristique et autre hébergement de courte durée »). Il s'agit du groupe dans lequel les plateformes de l'économie collaborative sont principalement actives. Les hôtels et autres hébergements collectifs traditionnels, qui relèvent d'autres groupes de la NACE, sont exclus du dispositif pour éviter les doublons avec les enquêtes de fréquentation réalisées par l'ensemble des pays européens.

Enfin, la couverture géographique concerne l'ensemble des États membres de l'Union européenne ainsi que plusieurs pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE)¹⁶. Les données sont transmises mensuellement, avec un délai d'environ 45 jours après la fin de la période de référence. Les premières séries exploitables couvrent les années 2018 et 2019, puis sont mises à jour de façon trimestrielle.

► Les informations transmises par les plateformes

Définir les données nécessaires à la statistique publique a nécessité de nombreuses discussions avec les plateformes. Tout l'enjeu repose sur le passage de la donnée comptable à la donnée statistique. Trois jeux de données distincts ont été définis par Eurostat en concertation avec les plateformes afin de coller au mieux aux fichiers administratifs de l'ensemble des acteurs, représentant en quelque sorte leur dénominateur commun.

Définir les données nécessaires à la statistique publique a nécessité de nombreuses discussions avec les plateformes.

Le premier fichier concerne la capacité d'hébergement. Transmis annuellement, il décrit le nombre d'hôtes, de logements et de lits proposés. Cette information est essentielle pour connaître les tensions qu'il peut y avoir sur le marché de la location. Dans les enquêtes standards, l'indicateur privilégié pour résumer cette information est le taux d'occupation. Il s'agit du rapport entre le nombre de chambres occupées et offertes ou, pour les campings, entre le nombre d'emplacements occupés et offerts. Malheureusement, dans la phase actuelle du projet sur les données de plateformes,

seules les informations relatives à l'occupation sont diffusées. Celles sur l'offre ne le sont pas en raison de problèmes de doublons entre plateformes, certains logements étant proposés à la location sur plusieurs sites.

Les deux autres fichiers concernent l'activité de location. Transmis trimestriellement, ils décrivent cette activité en fonction respectivement des caractéristiques des logements loués ou de celles des voyageurs, selon des critères très peu identifiants (voir infra).

Les variables centrales utilisées dans les analyses (communes aux deux fichiers) sont :

- le nombre de séjours, assimilable à un « proxy »¹⁷ des arrivées touristiques ;
- le nombre de nuits louées ;

¹⁶ L'AELE compte actuellement quatre pays membres : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

¹⁷ Variable de substitution pour éclairer le phénomène.

- le nombre de nuitées, calculé comme le nombre de nuits louées pondéré par le nombre de voyageurs hébergés (cette variable est comparable à celle utilisée dans les enquêtes de fréquentation).

Ces indicateurs sont ventilés selon plusieurs dimensions : mois de référence, pays et région (selon la nomenclature européenne NUTS¹⁸), type de logement (entier ou partagé), type d'hôte (particulier ou professionnel), taille du logement, et origine géographique des voyageurs (résidents / non-résidents ou pays de résidence détaillé).

Les plateformes ne transmettent aucune donnée permettant d'identifier individuellement un logement, un hôte ou un voyageur. Les adresses exactes, les prix, les revenus, les motifs de séjour, ainsi que les caractéristiques sociodémographiques des voyageurs sont exclus. Ce périmètre restreint garantit la confidentialité des acteurs et recentre la source sur la mesure de l'activité touristique observée.

► L'insertion des données de plateformes dans le dispositif actuel de production

Il est essentiel d'articuler les données issues des plateformes avec les statistiques traditionnelles produites à partir des enquêtes auprès des ménages et des hébergeurs. Cette mise en cohérence permet notamment de disposer d'indicateurs véritablement comparables, au premier rang desquels la nuitée, unité centrale des statistiques de fréquentation. En mobilisant des concepts harmonisés – séjour, nuit louée, nuitée – (*encadré 2*), il devient possible d'aligner la mesure de l'occupation des locations de courte durée sur celle des hôtels ou campings, et ainsi d'intégrer ce segment dans les agrégats globaux du tourisme. Les données de plateformes apportent une mesure fine et mensuelle



Les données de plateformes apportent une mesure fine et mensuelle de l'activité observée, tandis que les enquêtes fournissent des informations essentielles sur les profils, les motifs et les dépenses.



de l'activité observée, tandis que les enquêtes fournissent des informations essentielles sur les profils, les motifs et les dépenses. Leur articulation garantit la cohérence des niveaux, renforce la comparabilité internationale et permet d'obtenir une vision complète et robuste des dynamiques touristiques.

Dans le cas des données de plateformes, l'unité statistique retenue est le logement effectivement loué au moins une fois durant la période de référence. Un **logement** correspond à une annonce active ayant généré au moins une nuitée. Ainsi, un même hôte – particulier ou professionnel (y compris une conciergerie) – peut apparaître plusieurs fois dans les données s'il loue plusieurs logements distincts. La plateforme transmet pour chaque logement les nuits louées et le nombre de personnes hébergées.

¹⁸ Nomenclature des unités territoriales statistiques. De manière générale et pour la France en particulier, voir les liens : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/nuts/overview> et <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2112>.

La **nuitée** correspond à l’occupation effective d’un logement par un voyageur pour une nuit, conformément aux standards internationaux des statistiques du tourisme. Le nombre de nuitées est calculé à partir des informations de réservation, en tenant compte du nombre de personnes déclarées lors de la réservation. Cet indicateur permet de comparer directement l’intensité de fréquentation entre territoires et périodes, indépendamment de la structure de l’offre. Il permet en outre de positionner cette source à côté des autres statistiques de fréquentation.

Les données permettent de reconstituer les **séjours**, définis comme des suites continues de nuitées dans un même logement. La durée des séjours constitue une information clé pour analyser les usages touristiques : les séjours courts dominent dans les grandes agglomérations, tandis que les séjours plus longs sont plus fréquents dans les zones littorales ou rurales. On retrouve également cette notion dans les enquêtes de fréquentation, il est donc possible de comparer les durées de séjour dans les hôtels ou campings à celles dans les locations entre particuliers.

L’**origine des voyageurs** est mesurée à partir du pays de résidence déclaré par le locataire. Elle permet de distinguer les flux domestiques des flux internationaux, et de décrire finement la structure de la demande touristique. Selon les niveaux de diffusion, cette information est disponible sous une forme détaillée (pays ou grandes zones du monde) ou agrégée (résidents / non-résidents).

Quant à la **localisation des logements**, comme évoqué, les plateformes ne transmettent aucune adresse. Les logements sont géocodés à partir de leurs coordonnées internes, puis rattachés par Eurostat à des unités administratives (NUTS 2 ou NUTS 3). Ce choix assure un compromis entre finesse territoriale et confidentialité.

► **Encadré 2. Définitions clés**

Logement : unité ayant eu au moins une nuitée réalisée.

Nuitée : occupation effective du logement par un voyageur pour une nuit.

Séjour : suite de nuitées continues dans le même logement.

Indicateur	Concept Statistique	Unité de mesure	Ce qu’il mesure
Séjour	Flux d’arrivées	Arrivée	Le nombre de réservations
Nuit louée	Occupation du logement	Nuit	La durée d’immobilisation du bien
Nuitée	Fréquentation réelle	Personne-nuit	L’intensité touristique (nuits × voyageurs)

Exemple de calcul : si une famille de trois personnes loue un logement entier pour trois nuits, les statistiques de fréquentation touristique sont : 1 logement loué, 1 séjour, 3 nuits louées et 9 nuitées.

► Le rôle inédit d'Eurostat dans la production de données harmonisées

Contrairement à la majorité des statistiques européennes, les données de plateformes sont envoyées directement à Eurostat qui les diffuse après traitements aux INS. Cette organisation a été retenue afin de garantir l'harmonisation des concepts, des formats et des traitements sur l'ensemble du territoire européen.

Comme évoqué, ce modèle inversé confère un rôle inédit à Eurostat : celui de **producteur de données primaires en lien direct avec des acteurs privés internationaux**. Il confère également un nouveau rôle aux INS, qui maîtrisent habituellement la chaîne de production des statistiques. Cette fois, ils ne sont pas producteurs, mais valideurs. Cette particularité se manifeste par l'enchaînement de deux boucles de validation des données : l'une concerne Eurostat et les plateformes, l'autre Eurostat et les INS (*figure 3*).

Eurostat applique une chaîne complète de contrôles avant toute diffusion :

- des contrôles techniques de format et de complétude ;
- des contrôles de cohérence interne (rapports entre les nombres de logements, de séjours et de nuitées) ;
- des contrôles de continuité temporelle, visant à détecter des ruptures ou des évolutions atypiques (pouvant relever, par exemple, d'un décalage comptable) ;
- des contrôles de cohérence externe reposant sur la comparaison entre les résultats des différentes plateformes.

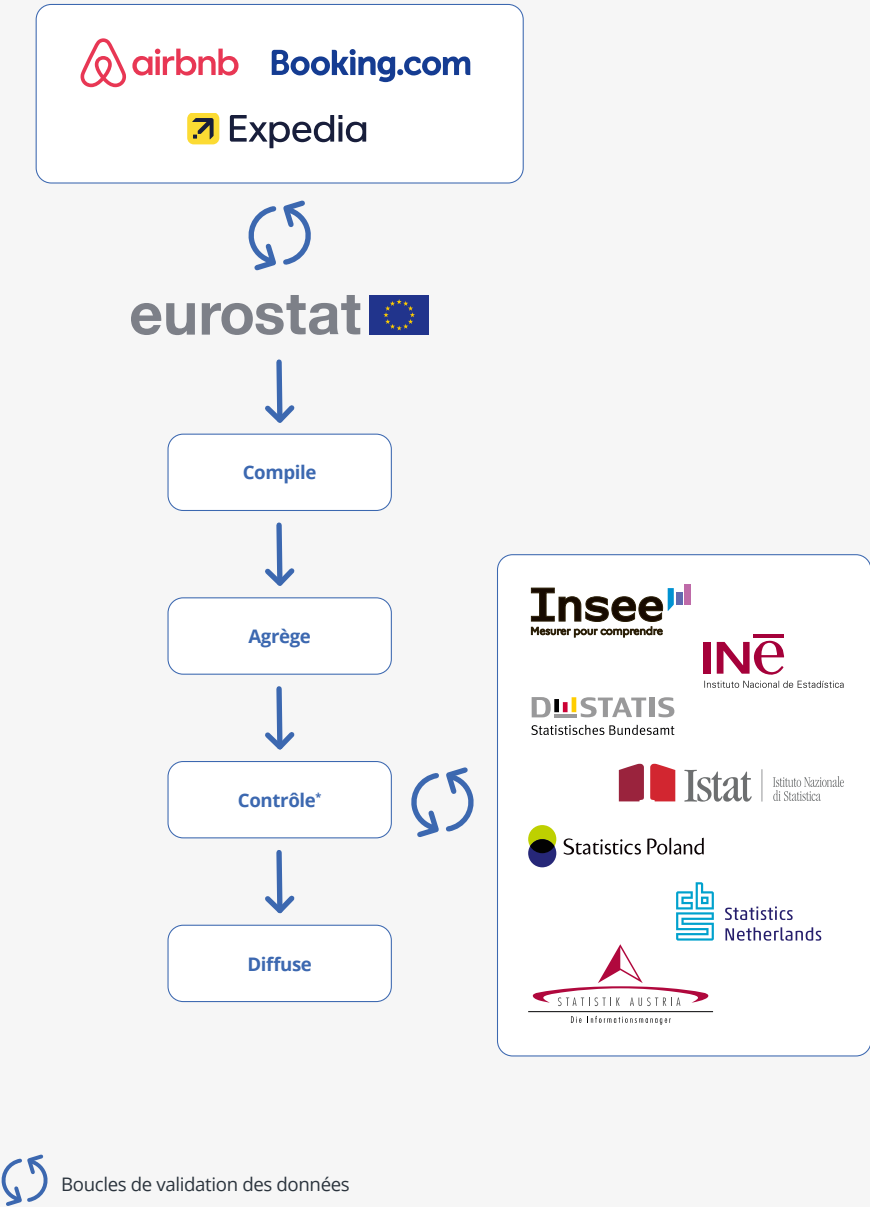
Ces vérifications sont réalisées à l'aide de règles automatisées, complétées par des échanges réguliers avec les plateformes en cas d'anomalie détectée.

La diffusion est encadrée par des règles strictes et des échanges avec les INS. Au niveau le plus agrégé, la diffusion recouvre les pays et les NUTS 2 (qui correspondent en France aux régions). À un niveau plus fin, la diffusion respecte des seuils minimaux d'activité comme le nombre de locations ou le nombre de touristes. Sont concernées les NUTS 3 (qui correspondent en France aux départements) et certaines agglomérations. Plus précisément, certaines données sont diffusées au niveau des *cities*¹⁹, concept d'Eurostat, qui correspond aux grandes communes et à leur banlieue. En France, sur les 110 *cities*, des données issues des plateformes sont disponibles pour 50 à 70 d'entre elles, selon les années et le détail retenu. En dehors de ces niveaux géographiques, aucune diffusion n'est effectuée à un niveau plus fin.

Les INS sont associés à la phase de validation finale, quelques jours avant la diffusion, afin de repérer d'éventuelles anomalies.

¹⁹ Voir le lien : <https://www.insee.fr/fr/information/3642744>.

► **Figure 3 - Le processus de compilation des données de plateformes**



* Cette étape de contrôle en lien avec les instituts nationaux de statistique peut conduire Eurostat à revenir vers les plateformes pour effectuer des révisions.
Lecture : Les données de plateformes sont directement envoyées à Eurostat, qui les traite puis les soumet au contrôle des instituts nationaux de statistique, avant de les diffuser.

► Quels apports pour la statistique publique ?

L'apport principal des données issues des plateformes réside dans leur capacité à éclairer un segment du tourisme jusqu'alors partiellement mesuré. Les enquêtes auprès des ménages résidents (comme l'enquête Voyages professionnels et personnels réalisée par l'Insee) et les enquêtes auprès des visiteurs étrangers (comme l'enquête EVE de la



L'apport principal des données issues des plateformes réside dans leur capacité à éclairer un segment du tourisme jusqu'alors partiellement mesuré.



Banque de France) couvrent en principe l'ensemble des formes d'hébergement, y compris les locations entre particuliers. Toutefois, la taille d'échantillon de ces enquêtes et leur architecture nationale ne permettent ni un suivi infrarégional fin, ni une distinction détaillée des types d'hébergements effectivement utilisés.

Les données de plateformes modifient cette situation à plusieurs égards. Premièrement, elles apportent une mesure directe de l'activité réalisée, et non plus déclarée. Elles reposent sur les transactions effectivement enregistrées, ce qui permet de mesurer les nuitées réellement consommées, avec une fréquence mensuelle et une ventilation territoriale harmonisée à l'échelle européenne. Cette granularité, tant temporelle que géographique, constitue une avancée majeure pour l'analyse conjoncturelle et territoriale²⁰.

Deuxièmement, elles permettent de mieux couvrir les territoires diffus. Les locations entre particuliers sont souvent situées dans des communes rurales, littorales ou de montagne où l'offre hôtelière est limitée. Ces espaces étaient mal captés par les dispositifs classiques centrés sur les établissements structurés. Les données de plateformes rendent visibles ces dynamiques territoriales, y compris dans des zones de petite taille administrative (NUTS 3), sous réserve des règles de confidentialité.

Troisièmement, elles renforcent la comparabilité internationale. Les initiatives nationales fondées sur le *web scraping* ou sur des registres locaux restaient hétérogènes dans leurs méthodes et leurs périmètres. La centralisation opérée par Eurostat assure un cadre conceptuel commun, permettant des comparaisons directes entre États membres. Cela facilite l'analyse des dynamiques touristiques à l'échelle européenne, notamment en période de choc conjoncturel (crise sanitaire, tensions géopolitiques, variations de change).

Quatrièmement, elles contribuent à une meilleure articulation entre offre (l'activité des établissements de tourisme) et demande (la consommation et les pratiques des ménages). Si les enquêtes auprès des ménages décrivent les comportements touristiques (motifs, dépenses, profils sociodémographiques), les données de plateformes décrivent l'occupation effective d'un segment précis de l'offre marchande. Leur croisement analytique permet d'affiner l'estimation de la structure du marché de l'hébergement et d'évaluer la part croissante des locations de courte durée dans les nuitées marchandes.

²⁰ L'utilisation de ces données est également envisagée pour mieux prendre en compte l'hébergement de courte durée via les plateformes dans le futur système de comptabilité nationale (Askenazy et Bourgeois, 2025).

► Les limites de cette nouvelle source

L'apport de cette source est important car elle est exhaustive bien que sur un champ restreint. Cependant, des limites structurelles subsistent. En particulier, la source repose sur des conventions volontaires avec les plateformes qui peuvent être remises en cause si le marché se restructure. La source reste également dépendante des choix techniques opérés par les plateformes et de l'évolution de leurs systèmes d'information, sur lesquels la statistique publique n'a qu'une maîtrise limitée²¹.

Au niveau du champ, la source ne couvre pas, logiquement, certains types de séjours non marchands (famille, amis, résidences secondaires), très présents dans certains pays comme en France. Au niveau des informations recueillies par Eurostat, les prix des séjours enregistrés ne sont pas communiqués. Or c'est une source d'information importante pour mesurer les dépenses des touristes, lesquelles contribuent à l'établissement du compte satellite du tourisme. Les profils sociodémographiques des visiteurs ne sont pas non plus connus : seul le pays de résidence est renseigné, ce qui limite les études sur le tourisme. Enfin, les motifs (personnels, pour affaires) ne sont pas connus également, limitant là encore

L'articulation avec les enquêtes et certains fichiers administratifs demeure indispensable pour couvrir tous les aspects du tourisme.

les usages de cette source. Ainsi, l'articulation avec les enquêtes auprès des ménages et des établissements pour avoir des précisions sur les types de séjours et les dépenses, mais aussi avec des fichiers administratifs comme Sirene²² ou des fichiers fiscaux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), demeure indispensable pour couvrir tous les aspects du tourisme.

Les statistiques de fréquentation s'intéressent à l'occupation mais aussi à l'offre. Le rapport entre les deux fournit le taux d'occupation. Les données de plateformes ne permettent pas d'avoir aujourd'hui

l'offre de logements. Bien que cette information soit transmise à Eurostat, les doublons entre plateformes sont importants et, en l'absence d'identifiant unique par logement, il est très difficile de les identifier.

Ces limites structurelles n'invalident pas l'intérêt de cette source, mais soulignent au contraire la nécessité d'un cadre méthodologique explicite et documenté pour encadrer l'usage de données privées en statistique publique.

L'expérience menée par Eurostat illustre les potentialités mais aussi les défis liés à l'utilisation de données privées. Elle pose plusieurs questions, la première concernant la place des INS dans un tel processus : comment les associer pleinement pour garantir une qualité comparable à celle des statistiques standards qu'ils produisent et diffusent par ailleurs ? D'autres questions se posent qui concernent plus généralement l'ensemble des données privées utilisées par les INS : jusqu'où la statistique publique peut-elle s'appuyer sur des données issues d'entreprises privées, et en particulier comment garantir la pérennité d'un dispositif fondé sur des accords volontaires ?

²¹ Ces problèmes valent pour d'autres sources de données privées sur le tourisme (Cousin et Hillareau, 2018).

²² Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements. Voir le lien : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1020>.

► La question de la stabilité du processus

Le dispositif de transmission de données par les plateformes repose aujourd'hui sur des accords volontaires conclus entre la Commission européenne et plusieurs grands opérateurs privés. Ce fondement contractuel constitue à la fois une innovation institutionnelle et une fragilité structurelle.

Contrairement aux statistiques européennes produites dans le cadre du SSE, qui s'appuient sur des obligations juridiques découlant de règlements européens, les données de plateformes ne sont pas issues d'un cadre contraignant pour les entreprises concernées. Leur transmission dépend donc du maintien d'un équilibre entre les intérêts publics et privés²³. En 2024, Tripadvisor a ainsi décidé de se retirer de ce partenariat, qui représentait pour cette entreprise un prix trop élevé. En effet, les coûts techniques et organisationnels pour extraire, standardiser et transmettre des données compatibles avec les standards statistiques européens demandent des ressources importantes. Or, contrairement à des acteurs comme Airbnb ou Booking, Tripadvisor est davantage une plateforme de comparaison et de mise en relation qu'un acteur central de la transaction. Ce retrait illustre la vulnérabilité du dispositif : même si le poids relatif de l'entreprise dans le segment étudié était limité, cet épisode rappelle que la continuité statistique reste dépendante de la volonté des acteurs privés.

Au-delà du risque de retrait, d'autres facteurs peuvent affecter la stabilité du dispositif

1. Les évolutions internes des plateformes :

Les systèmes d'information des entreprises évoluent en permanence : modifications des catégories d'hébergement, changement dans la gestion des annulations, nouvelles modalités de réservation ou d'intermédiation. Ces transformations, motivées par des impératifs commerciaux ou technologiques, peuvent entraîner des ruptures de série ou des variations non directement liées aux dynamiques touristiques. La statistique publique doit alors détecter et documenter ces changements afin d'éviter des interprétations erronées.

2. La dépendance aux formats et aux définitions propres aux plateformes :

Bien qu'un important travail d'alignement conceptuel ait été mené (notamment sur la correspondance avec le groupe 55.2 de la NACE), certaines notions restent ancrées dans la logique opérationnelle des entreprises. La statistique publique ne maîtrise ni l'architecture initiale des bases de données, ni l'ensemble des traitements en amont de la transmission. Cette asymétrie d'information impose un effort permanent de dialogue technique et de documentation méthodologique.

3. Le risque lié à la structure concurrentielle du marché :

Le segment des locations de courte durée est dominé par quelques grands acteurs mondiaux. Une modification stratégique majeure – fusion, retrait d'un marché, évolution

²³ Le règlement européen (CE) n° 223/2009, révisé en 2024, introduit explicitement la possibilité pour Eurostat et les INS de demander l'accès à certaines données détenues par des entreprises privées lorsque cela est nécessaire à la production de statistiques européennes. Avec l'entrée en vigueur fin 2026 du règlement européen (UE) n° 2024/1028 (dit règlement STR pour « *Short-Term Rental Regulation* », i.e. régulation des locations de courte durée), les plateformes devront obligatoirement transmettre des données de fréquentation à Eurostat et aux autorités publiques nationales. La mise en place concrète est prévue pour 2027. Voir les références juridiques en fin d'article.

réglementaire nationale ou européenne – pourrait modifier significativement la couverture de la source. La représentativité statistique dépend ainsi, en partie, de la structure concurrentielle du secteur.

Face à ces risques, plusieurs leviers contribuent à renforcer la pérennité du dispositif

1. La centralisation par Eurostat garantit une harmonisation méthodologique et une capacité de négociation collective au niveau européen, supérieure à celle qu'auraient des initiatives nationales isolées.
2. La reconnaissance progressive de ces données comme statistiques européennes officielles renforce leur ancrage institutionnel. L'intégration future dans un cadre réglementaire explicite – en articulation avec le règlement (UE) n° 692/2011 sur les statistiques du tourisme – offrirait une base juridique plus stable que de simples accords contractuels.
3. La montée en puissance des cadres européens relatifs au partage de données numériques (notamment dans le contexte plus large de la régulation des plateformes) pourrait, à moyen terme, consolider l'accès aux données à des fins statistiques, en clarifiant les obligations des intermédiaires numériques vis-à-vis des autorités publiques.

En définitive, la pérennité du dispositif ne repose pas uniquement sur des considérations techniques. Elle renvoie à une question plus large, sur la place à accorder aux données privées dans la production statistique officielle. L'expérience menée dans le champ du

tourisme montre qu'un partenariat public-privé est possible, mais qu'il nécessite un encadrement juridique, méthodologique et institutionnel rigoureux. La stabilisation du dispositif constitue ainsi un enjeu central pour garantir la continuité des séries, la comparabilité internationale et la confiance des utilisateurs.

L'expérience menée dans le champ du tourisme montre qu'un partenariat public-privé est possible, mais qu'il nécessite un encadrement juridique, méthodologique et institutionnel rigoureux.

Au-delà de ces questions, le passage de ces statistiques d'occupation du statut de « statistiques expérimentales » à celui de « statistiques européennes officielles » ne constitue pas un simple changement de label.

Il suppose un **travail méthodologique et documentaire approfondi**, indispensable pour garantir la reproductibilité, la compréhension et l'usage correct des données par les utilisateurs.

Ce processus implique notamment la formalisation détaillée des concepts statistiques retenus (logement, séjour, nuitée, capacité) et de leurs éventuelles divergences avec les concepts traditionnels du tourisme. Cela implique également la production de métadonnées exhaustives, décrivant les chaînes de traitement, les règles de validation, les choix d'agrégation et leurs justifications. Enfin, pour garantir l'harmonisation des données produites, il est nécessaire d'avoir une documentation des méthodes propres à chaque plateforme (définition des logements actifs, traitement des annulations, estimation du nombre de voyageurs), afin d'explicitier les éventuelles hétérogénéités en amont.

Ce socle documentaire est une condition essentielle pour permettre aux instituts nationaux, aux chercheurs et aux décideurs publics d'interpréter correctement les résultats, d'en assurer la comparabilité dans le temps et de les articuler avec les autres sources statistiques existantes.

En 2025, Eurostat propose de reconnaître la composante « occupation » issue des données de plateformes comme statistique européenne officielle. Cette reconnaissance, si elle est adoptée dans la révision en cours du règlement européen sur les statistiques du tourisme, marquerait une étape importante : elle consacrerait l'aboutissement d'un dispositif reposant sur une base juridique et technique stabilisée, tout en illustrant l'évolution du rôle de la statistique publique face à la montée en puissance des données détenues par le secteur privé.

► Une ouverture de perspectives pour la statistique européenne

La collecte de données de plateformes par Eurostat constitue une avancée majeure pour la mesure du tourisme européen. Cette source comble un angle mort, améliore la couverture du secteur et offre une granularité temporelle et géographique jusque-là impossible à atteindre. Elle renforce également la comparabilité entre pays.

Mais elle repose sur des accords volontaires, ne couvre pas l'ensemble du champ touristique et nécessite un travail conceptuel important. L'articulation avec les enquêtes et les sources administratives reste essentielle pour produire des indicateurs complets et robustes.

En l'état, ces nouvelles données ne peuvent se substituer aux dispositifs d'enquête. Les enquêtes auprès des ménages et des visiteurs étrangers restent indispensables pour appréhender des dimensions fondamentales du tourisme que les données de plateformes ne captent pas : les motifs des déplacements, les profils sociodémographiques des visiteurs, les dépenses, ou encore les séjours non marchands (chez des proches, en résidence secondaire). Elles permettent également de mesurer l'ensemble des formes d'hébergement et d'inscrire les locations de courte durée dans une vision globale des pratiques touristiques. Les données de plateformes doivent donc être envisagées comme une source complémentaire, particulièrement précieuse pour mesurer l'occupation d'un segment spécifique de l'offre, mais qui ne peut à elle seule rendre compte de la complexité du phénomène touristique.

Au-delà du tourisme, cette expérience ouvre des perspectives pour la statistique officielle européenne : l'intégration de données privées semble appelée à se développer, mais elle impose des garde-fous méthodologiques, juridiques et institutionnels pour garantir la qualité, la transparence et la pérennité de la production statistique.

► Fondements juridiques

- Règlement européen (CE) n° 223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2009 relatif aux statistiques européennes. In : *site de l'Union européenne*. [en ligne]. [Consulté le 13 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/?uri=CELEX%3A32009R0223>.
- Règlement (UE) n° 692/2011 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2011 concernant les statistiques européennes sur le tourisme. In : *site de l'Union européenne*. [en ligne]. [Consulté le 13 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32011R0692>.
- Règlement (UE) n° 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée. In : *site de l'Union européenne*. [en ligne]. [Consulté le 13 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32024R1028>.
- Règlement (UE) n° 2024/3018 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2024 modifiant le règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes. In : *site de l'Union européenne*. [en ligne]. [Consulté le 13 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32024R3018>.

► Bibliographie

- ASKENAZY, Philippe et BOURGEOIS, Alexandre, 2025. Vers une meilleure prise en compte de l'hébergement via des plates-formes en ligne au sein des comptes nationaux. In : *Documents de travail*. [en ligne]. 4 mars 2025. Insee. N° 2025-05. [Consulté le 29 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8376381>.
- BOITTELLE, Mathieu, CUPILLARD, Émilie, JACQUOT, Alain, JOUBERT, Marie-Pierre, LE GOFF, Florian, 2025. Les données de transactions par carte bancaire CB – Quels apports possibles aux analyses conjoncturelles et territoriales ? In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. 23 juin 2025. Insee. N° N13, pp. 119-142. [Consulté le 13 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/8546947?sommaire=8546949>.
- COUSIN, Guillaume et HILLAIREAU, Fabrice, 2018. Les données de téléphonie mobile peuvent-elles améliorer la mesure du tourisme international en France ? In : *Économie et Statistique*. [en ligne]. 11 avril 2018. Insee. N° 505-506, pp. 89-107. [Consulté le 21 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://insee.hal.science/hal-05308823v1>.
- COUSIN, Saskia et RÉAU, Bertrand, 2016. Chapitre II. Observer, compter et classer. In : *Sociologie du tourisme*. 20 octobre 2016. La Découverte. Collection Repères, n° 535, pp. 19-28. ISBN : 9782707191144.
- DEVAUX, François, 2024. Les habitants temporaires dans l'espace métropolitain : une approche du sujet à travers l'hébergement touristique, la représentation des acteurs publics et la régulation spatiale dans la métropole parisienne. Thèse de géographie. Université Paris I Panthéon-Sorbonne. In : *portail HAL science ouverte*. [en ligne]. 19 décembre 2024. [Consulté le 21 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://hal.science/tel-05045699v1>.
- JOUBERT, Marie-Pierre, 2025. Les données de téléphonie mobile – Une source de connaissance sur la population et ses déplacements. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. 23 juin 2025. Insee. N° N13, pp. 95-118. [Consulté le 13 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/8546945?sommaire=8546949>.
- LAMARCHE, Pierre et RIVIÈRE, Pascal, 2025. À propos du temps de production des statistiques publiques. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. 15 décembre 2025. Insee. N° N14, pp. 95-118. [Consulté le 13 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/8675585?sommaire=8667496>.
- LESUR, Romain, 2025. Sources de données privées : panorama et perspectives. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. 23 juin 2025. Insee. N° N13, pp. 73-94. [Consulté le 13 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/8546943?sommaire=8546949>.
- ONU, 2008. Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme (RIST 2008). In : *site de l'ONU Tourisme*. [en ligne]. [Consulté le 13 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.untourism.int/fr/statistiques-du-tourisme/recommandations-internationales-statistiques-du-tourisme>.

- ULRICH, Amandine, 2021. Hébergements proposés par des particuliers via des plateformes – En 2019, Paris et Nice dans le top 10 des villes les plus fréquentées de l'Union européenne. In : *Insee Première*. [en ligne]. 26 novembre 2021. Insee. N° 1879. [Consulté le 13 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5871113>.
- VIENNET, Henri, 1977. La statistique au secrétariat d'état au tourisme. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. Octobre 1977. Insee. N° 4, pp. 5-6. [Consulté le 29 mai 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p06z97p1.r=courrier%20des%20statistiques%201977?rk=429186;4#>.

